

TARIFS 2024 PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN /SOIR (à compter de la rentrée scolaire 2024)

Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR

Coût basé sur le quotient familial

Tranches quotient familial	Unités d'œuvre	Tarifs année scolaire 2024/2025
Moins de 500	à la demi-heure	0,53 €
500 à 999	à la demi-heure	0,61 €
1000 à 1499	à la demi-heure	0,70 €
1500 à 1999	à la demi-heure	0,80 €
2000 et +	à la demi-heure	0,94 €

pour les tarifs des accueils du matin ou du soir, lorsque l'amplitude horaire de l'accueil ne correspond pas à une 1/2 heure complète, la proratisation suivante sera appliquée :

pour une amplitude d'accueil de 10 mn : 1/3 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée

pour une amplitude d'accueil de 15 mn : 1/2 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée

pour une amplitude d'accueil de 20 mn : 2/3 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée

pour une amplitude d'accueil de 25 mn : 5/6 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée

Quel que soit le moment du dépôt ou de la reprise de l'enfant pendant les amplitudes énoncées ci-dessus (soit 10, 15, 20, 25, 30 minutes), toute amplitude commencée sera facturée intégralement à la famille.

Tarifs spéciaux

Enfants Hors CUGR	à la demi-heure	Application de la grille selon le quotient familial
Etudes surveillées aides au devoirs	à la demi-heure	Application de la grille selon le quotient familial Obligation de rester le temps prévu de l'étude surveillée ou aide au devoirs
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15 €
Goûter (pour les pôles qui proposent cette prestation)	à l'unité	Application du tarif facturé par le prestataire

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2024 à 16h48

Référence de l'AR : 051-200067213-20240627-214945-DE

Publié le 01/07/2024 ; Rendu exécutoire le 01/07/2024